

tude. La compagnie jouissait d'un monopole à l'égard des autres lignes de chemins de fer; et c'est par voie de négociations que ce monopole a été aboli.

Sir WILFRID LAURIER: Nous en avons payé la façon.

M. W. F. MACLEAN: Soit. Heureusement, il est facile de constater ce que vaut, financièrement parlant, l'abandon du privilège dont jouit la compagnie, objet des griefs des populations du Nord-Ouest. J'en suis convaincu, le premier ministre, s'il veut déployer tous ses efforts, réussira à remédier à ces griefs. L'autre jour, il nous disait, en accents émus, combien il déplore qu'on ait imposé pareil fardeau aux populations de l'Ouest; or, je tiens à le lui rappeler ici, lorsqu'il élaborera quelque autre mesure législative, qu'il se donne bien garde de river aux mains de ce peuple de nouvelles chaînes tout aussi lourdes à porter.

Comme l'honorable député de Lisgar (M. Greenway) vient de reprendre son fauteuil, je profite de sa présence ici pour l'adjurer de me prêter main-forte, de concert avec le premier ministre, afin d'aviser aux moyens de remédier aux maux existants. Je le répète, le premier ministre, l'autre jour, a déploré le sort créé aux populations de l'Ouest et il nous a déclaré qu'on aurait beau compulsuler les annales législatives, on y chercherait en vain une mesure aussi répréhensible que cette loi établie par un gouvernement précédent.

A mon avis, il serait possible d'arriver, par voie de négociations, à faire disparaître cette restriction législative, et maintenant que le député de Brandon (M. Sifton) est sorti du cabinet, j'espère qu'il s'intéressera à cette question, et prêtera son concours aux citoyens de l'Ouest, pour faire révoquer cette loi nuisible. Je renouvelle encore une fois ma prière au premier ministre, dans l'intérêt même de la Chambre: s'il est possible, qu'il fasse remettre aux députés le texte du jugement de la cour suprême, avant que nous abordions la discussion du projet de loi sur l'autonomie; car, je le répète, il se dégage de ce jugement de lumineux enseignements. Il ressort du texte de cette décision que les pouvoirs exercés par la législature des territoires du Nord-Ouest sont des pouvoirs délégués; que toutes les lois portées par cette législature ne sont que de nature provisoire ou temporaire, et que les lois rendues par le Parlement fédéral à l'endroit des territoires ne sont que temporaires et à titre d'essai, par conséquent révoquables au gré du Parlement. S'il en est ainsi, il importerait que ce document fût déposé sur le bureau, pour l'édification de la Chambre, au cours du débat qui se livrera autour de la question d'autonomie.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides.)

Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard—crédits imputables sur le capital.—Nouvelles installations à Charlottetown, \$108,000.

L'honorable M. H. R. EMMERSON: (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Il s'agit ici d'un renouvellement de crédit; et la question a été débattue à fond l'année dernière.

M. A. MARTIN: Au cours de la présente session, j'ai demandé le dépôt de certaine correspondance se rattachant au tracé de ce chemin de fer. Que le ministre veuille se reporter au compte rendu des débats, du 3 février, et il se convaincra que j'ai demandé le dépôt de la correspondance échangée au sujet de l'établissement de cette gare. Ces documents jetteraient une vive lumière sur le débat.

M. EMMERSON: L'honorable député aura toute la latitude voulue pour discuter cette question, quand nous étudierons le budget supplémentaire. Les documents demandés ne nous ont pas encore été transmis par le bureau de Moncton. Il a bien fallu nous adresser à Moncton pour obtenir quelques exemplaires de ces documents, et ils ne nous sont pas encore parvenus; autrement, j'en aurais déjà fait le dépôt. La question a été longuement débattue, l'année dernière.

M. A. MARTIN: L'établissement de cette gare traîne en longueur. La question a souvent été débattue et plusieurs délégations se sont rendues auprès du ministre, afin d'en conférer avec lui.

M. EMMERSON: Avant mon départ pour la capitale, j'ai discuté la chose avec une députation, à Moncton, vers les derniers jours de décembre ou les premiers jours de janvier.

M. A. MARTIN: Il importe grandement que cette gare se construise, à bref délai. Les citoyens de l'île du Prince-Edouard se disent qu'ils les délégations se succèdent ici, ayant pour objectif tantôt la construction d'une gare de chemin de fer, tantôt....

M. EMMERSON: L'inconvénient, c'est que vous n'êtes pas d'accord.

M. A. MARTIN: Les citoyens de notre province ne peuvent, sans bourse délier, envoyer ces délégations auprès du Gouvernement; et à mon avis il serait préférable que le ministre se rendît lui-même sur les lieux. L'honorable ministre, dit-on, se propose d'entreprendre ce voyage, afin de régler la question, et je tiendrais à me renseigner à cet égard.

M. EMMERSON: En effet, j'ai promis à cette délégation de la chambre de commerce que je me rendrais moi-même dans l'île. C'était à la veille de l'ouverture de la session et je me flattais de l'espérer que je réussis à m'échapper de la Chambre pendant quelques jours; mais les conditions climatiques qui ont régné depuis cette